

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SERRES-MORLAAS**DU 08.04.2025**

L'an **deux mille vingt-cinq, le 08 avril**, à 18 heures 30, sur convocation transmise le 26 mars 2025, s'est réuni le Conseil Municipal de cette commune, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREGEGERE Pierre, Maire.

Présents : M Pierre BREGEGERE, Mme Monique ARDOY, Mme Laurence ARTIGUES, M Thomas BURON, Mme Véronique COMBALBERT, M Léopold LABAT, M Francis LACRABERE, M Nicolas SAMBUSSY, M Gérard SEINE, M Jean-Louis VIGNEAU.

Absents excusés : M Thomas LAUZIER, M Christophe LOUET

Absents : M Bernard GUIVARCH, M Nicolas SARTHOU

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

A partir de la délibération n°3, est arrivé M Christophe LOUET

Mme Monique ARDOY a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Fixation des taux des impôts locaux
- Versement des subventions aux associations
- Emprunt Grange Naude auprès du Crédit Mutuel
- Vote du budget 2025

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2025.

Délibération n°1 : Fixation des taux des impôts locaux

Le Maire rappelle les taux appliqués en 2024 et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux des impôts directs locaux pour l'année 2025 comme suit :

| | Taux 2024 | Bases notifiées | Taux 2025 | Produits 2025 |
|--------------------------------|-----------|-----------------|-----------|---------------|
| Taxe foncière bâtie | 24.83% | 1 320 000 | 24.83% | 327 756 |
| Taxe foncière non bâtie | 39.86% | 26 500 | 39.86% | 10 563 |
| Taxe d'habitation | 12.15% | 58 200 | 12.40% | 7 217 |

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2 : Versement des subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les montants suivants pour l'année 2025 :

| Associations | Montants |
|---------------------|-----------------|
| AICA | 150 € |
| ACS | 1 750 € |
| Comité des fêtes | 850 € |
| APE | 500 € |
| FNACA | 100 € |
| Café associatif | 1 000 € |

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Est arrivé M Christophe LOUET

Présents : M Pierre BREGEGERE, Mme Monique ARDOY, Mme Laurence ARTIGUES, M Thomas BURON, Mme Véronique COMBALBERT, M Léopold LABAT, M Francis LACRABERE, M Christophe LOUET, M Nicolas SAMBUSSY, M Gérard SEINE, M Jean-Louis VIGNEAU.

Absent excusé : M Thomas LAUZIER

Absents : M Bernard GUIVARCH, M Nicolas SARTHOU

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Délibération n°3 : Emprunt Grange Naude auprès du Crédit Mutuel

Le Conseil Municipal vote la réalisation auprès du Crédit Mutuel d'un emprunt d'un montant de 300 000,00 euros, destiné à financer **les travaux de réhabilitation de la Grange Naude en 4 logements locatifs.**

Cet emprunt aura une durée de 10 ans.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due au Crédit Mutuel par suite de cet emprunt, en 10 ans, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif (avec échéances constantes) du capital et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de 3.40% l'an.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 300 euros.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler le montant des échéances du prêt au profit du Crédit Mutuel.

Le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°4 : Vote du budget 2025

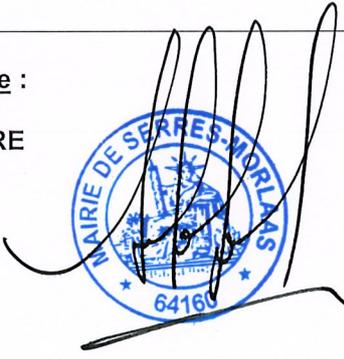
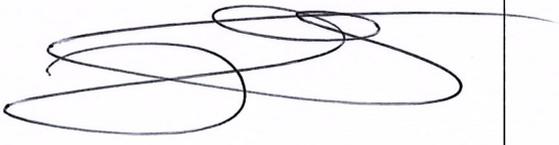
Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|---|--------------|--------------------------------------|--------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Charges à caractère général | 206 550.87 | Produits des services, domaines | 24 100.00 |
| Charges de personnel et frais assimilés | 242 217.00 | Impôts et taxes | 150 000.00 |
| Atténuation de produits | 87 000.00 | Impositions directes | 451 413.00 |
| Autres charges de gestion courante | 212 250.00 | Dotations et participations | 45 840.00 |
| Charges financières | 18 500.00 | Autres produits de gestion courante | 50 000.87 |
| Charges spécifiques | 1 000.00 | Excédent de fonctionnement reporté | 935 667.13 |
| - Total des dépenses réelles | 767 517.87 | Total des recettes de fonctionnement | 1 657 021.00 |
| - Total des dépenses d'ordre | 889 503.13 | | |
| Total des dépenses de fonctionnement | 1 657 021.00 | | |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|-------------------------------------|--------------|-------------------------------------|--------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Emprunts et dettes assimilés | 91 100.00 | Excédent d'investissement reporté | 82 230.59 |
| Immobilisations corporelles | 380.00 | Dotations, fonds divers et réserves | 39 961.28 |
| Dépenses opérations | 1 375 487.00 | Subventions d'investissement reçues | 154 122.00 |
| - Total des dépenses réelles | 1 466 967.00 | Emprunts et dettes assimilés | 301 150.00 |
| - Total des dépenses d'ordre | 20 000.00 | - Total des recettes réelles | 577 463.87 |
| Total des dépenses d'investissement | 1 486 967.00 | - Total des recettes d'ordre | 909 503.13 |
| | | Total des recettes d'investissement | 1 486 967.00 |

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées 2025/136 à 2025/139.

| | |
|--|--|
| <p>Signature du Maire :</p> <p>Pierre BREGEGERE</p>   | <p>Signature de la secrétaire de séance :</p> <p>Monique ARDOY</p>  |
|--|--|

